

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

AMENDEMENT

N ° CL605

présenté par

M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrène, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Serville, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 20

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.